



## Changement de nom de jeune fille

Par **kreoli**, le **15/03/2014** à **15:40**

Bonjour, ma mère s'est mariée avec un homme mais depuis a divorcé de cet homme. Seulement, cet homme m'a reconnu (sans que je le sache à l'époque) ; voilà maintenant je suis à mon tour mariée mais j'ai beaucoup de mal à accepter ce nom de jeune fille qui n'est pas le mien et aimerais porter celui que j'avais avant, qui est le nom de jeune fille de ma mère..  
Comment dois je faire pour récupérer le nom de ma mère en ayant plus à avoir "ce boulet" de nom de ce beau père que je n'ai jamais aimé en plus....  
Merci de m'aider s'il vous plait

Par **domat**, le **15/03/2014** à **15:57**

bjr,  
le principe est que vous ne pouvez pas changer de nom de famille donné par vos parents. il faut un motif légitime pour obtenir un changement de nom de famille et selon ce que vous indiquez le fait que vous considérez ce nom comme un boulet n'est pas un motif légitime. si vous êtes mariée vous pouvez utiliser le nom de votre mari comme nom d'usage.  
cdt

Par **kreoli**, le **15/03/2014** à **16:00**

Oui c'est ce que je fais mais quand il s'agit de remplir des papiers administratifs et qu'il est demandé d'y inscrire son nom de jeune fille, je suis forcé d'écrire ce nom qui n'est pas le mien...  
Je précise que je portais le nom de ma mère avant son mariage avec ce monsieur, qui je précise n'est pas mon père

Par **domat**, le **15/03/2014** à **16:42**

peu importe que ce ne soit pas votre père, il vous a reconnu donc pour l'état civil c'est votre père et c'est donc votre nom de famille.  
et si cet homme vous a élevé pendant plus de 5 ans (possession d'état) sa paternité n'est plus contestable.